

4P SOLUTIONS

Société par actions simplifiée à associée unique
Au capital de 50 000 euros,
Siège Social : Rue Lavoisier
22590 PORDIC
822 591 590 R.C.S. SAINT-BRIEUC

PROCES VERBAL DES DECISIONS **DE L'ASSOCIEE UNIQUE** **EN DATE DE LA SIGNATURE ELECTRONIQUE**

Monsieur Erwan BONNO, agissant en qualité de Président de la Société BE MANAGEMENT & CONSEIL (918 961 871 RCS SAINT-MALO), associée unique de la Société 4P SOLUTIONS société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros, dont le siège social est situé Rue Lavoisier à PORDIC (22590) immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Brieuc sous le numéro 822 591 590, a pris les décisions suivantes concernant l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la démission de Monsieur Fabian ROCHARD de ses fonctions de Président,
- Nomination de la société BE MANAGEMENT & CONSEIL en qualité de Présidente,
- Autorisation à donner au nantissement les titres de la société,
- Agrément de l'éventuel adjudicataire des titres nantis,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Il est rappelé que la société BE MANAGEMENT & CONSEIL a acquis ce jour les 50 000 actions composant la totalité du capital de la société et a souscrit l'emprunt ci-dessous à l'effet d'acquérir lesdits titres :

EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE

Caractéristiques principales :

Montant du financement sollicité : 150 000 €

Type de financement : Prêt à piloter

Durée de financement : 84 mois

Taux d'intérêt annuel fixe : 3,26 %

Périodicité : Mensuelle

Amortissement : Echéance constante

Montant de l'échéance (hors assurance) : 1 999,62 €

Frais de dossier (hors garantie) : 400 €

Garanties : Nantissements d'actions : 216,30 €

Assurance de l'emprunteur :

- Assureur : CA Assurances
- Assuré : Bonno Erwan
- Type de couverture : Décès, PTIA
- % de couverture : 100 %
- Taux ADE sur le capital initial : 0,243 %
- Cotisation mensuelle assurance : 30,37 €

PREMIERE DECISION

L'associée unique constate la démission de Monsieur Fabian ROCHARD de ses fonctions de Président à compter du 12 décembre 2025 à minuit.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique désigne :

La Société **BE MANAGEMENT & CONSEIL**
Société par actions simplifiée à associé unique,
Au capital de 50 000 euros,
Dont le siège social est situé 7, Lieu-dit Le Bouillon à PLOUER-SUR-RANCE (22490)
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-MALO sous le numéro 918 961 871

En qualité de Présidente à compter du 13 décembre 2025 à 0h00, pour une durée illimitée, avec les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

Monsieur Erwan BONNO ès-qualités déclare accepter les fonctions de Présidente qui viennent d'être confiées à la société **BE MANAGEMENT & CONSEIL**.

TROISIEME DECISION

L'associée unique autorise le nantissement des 50 000 actions de la Société 4P SOLUTIONS acquises par la Société **BE MANAGEMENT & CONSEIL** en faveur du Crédit Agricole, en garantie de l'emprunt souscrit visé dans l'exposé.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique décide d'agréer l'éventuel acquéreur des titres nantis visés à la décision précédente au cas où le nantissement constitué viendrait à être réalisé.

La société BE MANAGEMENT & CONSEIL se réserve toutefois la faculté de racheter par priorité et au prix qui sera fixé par expert ou en justice les titres mis en vente.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités et effectuer tous dépôts.

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Conformément aux articles 1366 et suivants du Code civil, l'associée a convenu de signer les présentes par voie électronique, après une complète lecture, au moyen de l'apposition d'une signature électronique générée par YouSign et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature de l'acte par le service YouSign (www.YouSign.com).

Le signataire déclare et reconnaît que cette signature électronique a la même valeur légale que sa signature manuscrite et que le document ainsi signé électroniquement constitue l'unique original des présentes et qu'il constitue une preuve par écrit au sens des articles 1364 et suivants du Code civil, et qu'en conséquence, il pourra valablement être opposé aux tiers et produit en justice si besoin.

La Société BE MANAGEMENT & CONSEIL
Associée unique
Représentée par Monsieur Erwan BONNO